



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance	McCulloch Lithium Ion Batteries (less than 100Wh)
Numéro d'identification	-
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Identification du pack batterie	Les articles couverts par la présente FDS figurent sur la liste ci-jointe.
Date de publication	le 26-Février-2018
Numéro de version	01
Date de révision	-
Date de la version remplacée	-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Accumulateur (batterie) lithium-ion.
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société	Husqvarna UK Ltd. Preston Rd, Aycliffe Business Park Newton Aycliffe, Co.Durham, DL5 6Haut
Téléphone	+ 44 (0) 1325 302302
Fax	+ 44 (0) 1325 310339 www.husqvarnagroup.com
E-mail	customer.services.uk@husqvarna.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence +1-760-476-3961 (code d'accès 333721)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Général pour l'UE	112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Centre antipoison national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Le produit est un article, et les exigences de classification du règlement (CE) 1272/2008 avec ses modifications ne s'appliquent pas.

Résumé des dangers	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Nocif en cas d'ingestion. Entraîne des brûlures de la peau et des yeux. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque possible d'altération de la fertilité.
--------------------	---

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient :	McCulloch Lithium Ion Batteries (less than 100Wh)
Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	Non applicable (article manufacturé).
Mentions de mise en garde	
Prévention	
P102	Tenir hors de portée des enfants.
Intervention	Non affecté.
Stockage	Conserver comme indiqué dans la section 7.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Informations supplémentaires de l'étiquette Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
McCulloch Lithium Ion Batteries (less than 100Wh)	100	N/A -	-	-	
Classification :	-				

Anode

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Carbone		- -	-	-	
Cuivre		- -	-	-	

Casse

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Fer		- -	-	-	

Cathode

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Oxydes de métaux de transition au lithium		- -	-	-	
Aluminium		- -	-	-	
Graphite		- -	-	-	
Nickel		- -	-	-	

Électrolyte

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Carbonates organiques		- -	-	-	
Chlorure de lithium		- -	-	-	
Hexafluorophosphate de lithium		- -	-	-	

Liant

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Fluorure de polyvinylidène		- -	-	-	

Remarques sur la composition Ingredients shown are major constituents representative of various compositions for lithium ion cells. Les concentrations de la composition incluse varient en fonction du type et de la taille de la batterie.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Sortir au grand air. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Ingestion	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin en cas d'apparition d'une gêne.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Brûlures oculaires et cutanées.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Appliquer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie	Le produit n'est pas inflammable. Combustion en cas de feu.
5.1. Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES. Extincteur d'incendie de classe D.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient. Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
5.3. Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers des pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
Pour les non-secouristes	Fuite d'une batterie ouverte ou endommagée : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.
Pour les secouristes	Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Fuite d'une batterie ouverte ou endommagée : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Placer dans un récipient à déchets réservé et étiqueté, et traiter comme un déchet dangereux.
6.4. Référence à d'autres rubriques	Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Ne pas laisser de matière conductrice entrer en contact avec les bornes des piles. Un court-circuit dangereux peut se produire et provoquer dysfonctionnement des piles et incendie. Ne pas ouvrir, démonter, écraser ou brûler la batterie. Ne pas exposer la batterie à une température excessive ou à des flammes. Les températures élevées peuvent réduire la durée de vie utile de la batterie. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans un endroit frais et sec. Conserver à l'écart des substances incompatibles. Voir la Section 10. Température de stockage : entre -20°C et 35°C. Intervalle d'humidité relative entre 45% et 85%.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Accumulateur (batterie) lithium-ion.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle	
Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures de suivi recommandées	Suivre les procédures standard de surveillance.
Doses dérivées sans effet (DDSE)	Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)	Donnée inconnue.
Directives au sujet de l'exposition	Aucune exposition atmosphérique aux substances dangereuses n'est attendue lorsque le produit est utilisé dans l'application prévue.
8.2. Contrôles de l'exposition	
Contrôles techniques appropriés	Une aération n'est normalement pas exigée. Fuite d'une batterie ouverte ou endommagée : Prévoir une ventilation appropriée si des émanations ou des vapeurs sont dégagées.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Informations générales	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection des yeux/du visage	Non nécessaire dans des conditions normales. Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation d'une batterie ouverte ou qui fuit.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Non nécessaire dans des conditions normales. Fuite d'une batterie ouverte ou endommagée : Porter des gants de protection chimique imperméables.
- Autres	Non nécessaire dans des conditions normales.
Protection respiratoire	Non nécessaire dans des conditions normales.
Risques thermiques	Sans objet.
Mesures d'hygiène	Ne pas conserver des aliments, des boissons ou du tabac à proximité du produit. Assurer un bon entretien des locaux. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Se laver soigneusement après manipulation.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Batterie.
État physique	Solide.
Forme	Solide
Couleur	Divers.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	Donnée inconnue.
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	Donnée inconnue.
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Sans objet.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Donnée inconnue.
9.2. Autres informations	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Ne pas laisser de matière conductrice entrer en contact avec les bornes des piles. Un court-circuit dangereux peut se produire et provoquer dysfonctionnement des piles et incendie. Chaleur, étincelles, flammes, températures élevées.
10.5. Matières incompatibles	Ne pas plonger dans les liquides de forte conductivité comme l'eau de mer.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Risque faible dans le cadre d'une manipulation normale industrielle ou commerciale par un personnel qualifié.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Inhalation	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.
Contact avec la peau	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des brûlures de la peau.
Contact avec les yeux	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des lésions oculaires graves.
Ingestion	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Peut avoir un effet corrosif sur le tube digestif.
Symptômes	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Entraîne des brûlures de la peau et des yeux.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Risque faible attendu dans des conditions de manipulation industrielle courante par un personnel qualifié.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des brûlures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire	Aucune information disponible.
Sensibilisation cutanée	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Aucune information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.
Autres informations	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Aucun impact écologique n'est attendu dans les conditions normales d'utilisation.
12.2. Persistance et dégradabilité	Aucune information disponible.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Sans objet.
Facteur de bioconcentration (FBC)	Donnée inconnue.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée inconnue.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaire	Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.
Emballage contaminé	Sans objet.
Code des déchets UE	16 06 05
Informations / Méthodes d'élimination	Ne pas jeter au feu. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU	UN3480
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PILES AU LITHIUM IONIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	9
Risque subsidiaire	-
Label(s)	9A
No. de danger (ADR)	-
Code de restriction en tunnel	E
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. Peut ne pas être soumis à l'accord ADR ; voir SP 188.

RID

14.1. Numéro ONU	UN3480
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PILES AU LITHIUM IONIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	9
Risque subsidiaire	-
Label(s)	9A
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. Peut ne pas être soumis à l'accord RID ; voir SP 188.

ADN

14.1. Numéro ONU	UN3480
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PILES AU LITHIUM IONIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	9
Risque subsidiaire	-
Label(s)	9A
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

Peut ne pas être soumis à l'accord ADN ; voir SP 188.

IATA

14.1. UN number UN3480
14.2. UN proper shipping name LITHIUM ION BATTERIES
14.3. Transport hazard class(es)
 Class 9
 Subsidiary risk -
 Label(s) 9A
14.4. Packing group II
14.5. Environmental hazards No
ERG Code -
14.6. Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

14.1. UN number UN3480
14.2. UN proper shipping name LITHIUM ION BATTERIES
14.3. Transport hazard class(es)
 Class 9
 Subsidiary risk -
 Label(s) 9A
14.4. Packing group II
14.5. Environmental hazards
 Marine pollutant No.
EmS F-A, S-I
14.6. Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

May not be subject to IMDG; See SP 188.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet.

Informations générales Peut également être transporté en tant que ONU 3481 PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT ou ONU 3481 PILES AU LITHIUM IONIQUE EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

Aluminium (CAS -)
Chlorure de lithium (CAS -)
Cuivre (CAS -)
Graphite (CAS -)
Nickel (CAS -)
Oxydes de métaux de transition au lithium (CAS -)

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Nickel (CAS -)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est un article, et les exigences de classification du règlement (CE) 1272/2008 avec ses modifications ne s'appliquent pas.

Réglementations nationales

Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

Numéro CAS : Chemical Abstracts Service Registry Number.

Références

Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (ADR)
) Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Ce produit est un article conformément à REACH.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

Aucun(e)(s).

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

Li-Ion Battery McCulloch
Less than 100 Wh

967103301
967103362
967103401
967103462
967103101
967103162
967103201
967103262
582611701
967059701
967059801
967059825
967059703
967059803
967059704
967059804
967059710
967059810
967059717
967059817
967059721
967059821
967059725
967721725
967059802
967059702